



Communiqué de presse

Sotteville-lès-Rouen, le 16/12/19

Le Centre Hospitalier du Rouvray a défini un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la CGLPL

Dès la publication des recommandations de la Contrôleure Générale des Lieux de Privation (CGLPL) le 26 novembre dernier, le Centre Hospitalier du Rouvray a constitué un comité de pilotage afin de définir un plan d'amélioration en urgence. La Direction a présenté aux instances du mois de décembre les premiers éléments du plan d'actions que l'établissement doit mettre en œuvre sans délai, même si certaines actions prendront du temps.

Ce plan d'actions se décline en 5 volets. Toutes ces actions seront réintégrées dans la réflexion du futur projet d'établissement (2020-2025) qui doit mobiliser les professionnels sur les solutions à mettre en œuvre.

1. Supprimer les hébergements en chambre à 3 lits ou dans des locaux inadaptés

L'objectif est de **fermer, sous 2 mois (janvier/février), les 31 lits installés dans des conditions indignes**. Pour cela, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Relance immédiate d'un **dispositif visant à améliorer la gestion des flux de patients**.
- **Limitation de la capacité d'accueil à 465 lits** d'hospitalisation classiques avec la mise en place d'un seuil d'alerte dès 455 lits occupés. La réorientation des patients vers d'autres établissements pourra notamment être envisagée.
- Mise en place de **plages de consultation d'urgence** non programmées dans les centres médico-psychologiques, pour réduire les hospitalisations évitables.
- Meilleure **gestion de l'absentéisme**. Des remplacements supplémentaires seront par ailleurs prévus pour mettre en œuvre les nouvelles maquettes de fonctionnement (définition du nombre de soignants par unité).
- **Renforcement de l'offre de logements inclusifs** pour des patients en parcours de réhabilitation psychosociale¹. Le futur projet médical, dont la réflexion démarrera en février 2020, intégrera cette offre de soins.
- **Réduction des hospitalisations inadéquates** en psychiatrie de patients relevant d'une **prise en charge médico-sociale**. Un travail sera ainsi engagé avec un certain nombre de partenaires afin d'orienter les patients vers des structures médico-sociales. A cet effet, le CHR se dotera, à compter de mars 2020, d'une **équipe mobile pluridisciplinaire pour handicap psychique**, qui viendra en soutien des établissements accueillant les patients porteurs d'un handicap psychique.

2. Humaniser les conditions d'hébergement des patients

Le CGLPL a constaté des conditions d'hébergement dégradées, dues à un retard dans le programme d'investissement courant de l'établissement. En conséquence, un programme d'urgence **de travaux de mise en conformité**, pour un montant total de 2 millions d'euros, accompagné par l'Agence Régionale de Santé de Normandie à hauteur de 50%, sera conduit sur 2 ans.

¹ Les principes essentiels et organisateurs de la réadaptation psycho-sociale consistent à restaurer, maintenir et améliorer la qualité de vie des personnes en situation ou à risque de handicap psychique en les aidant à conserver, développer et utiliser des habiletés sociales et fonctionnelles pour vivre, apprendre et travailler dans la communauté avec le plus d'autonomie et de satisfaction possible. www.normandie.ars.sante.fr



Il visera à :

- mettre en conformité l'ensemble des **chambres d'isolement** d'ici novembre 2021,
- compléter la mise en place de **dispositifs d'appels malade** dans l'ensemble des chambres,
- **Recréer 8 chambres d'hébergement dans les unités de psychiatrie générale** répondant aux normes hôtelières en vigueur.

3. Dédier des capacités d'hospitalisation à la prise en charge des adolescents

Le **projet de création d'une unité dédiée** à la prise en charge des adolescents **vient d'être validé par l'ARS**. L'unité comprendra **10 lits d'hospitalisation et un hôpital de jour de 4 places**. Cette unité verra le jour en **novembre 2020**, à l'issue des travaux nécessaires à son installation dans des locaux adaptés et rénovés.

Parallèlement l'établissement **contractualisera avec l'Aide Sociale à l'Enfance** pour prévenir les hospitalisations et faciliter la sortie d'hospitalisation des adolescents.

Au regard du nombre d'adolescents actuellement hospitalisés au CHR, il conviendra de réfléchir aux **modalités de prise en charge de l'ensemble des mineurs** qui ne pourront pas être hospitalisés dans cette seule unité de 10 lits. Cette réflexion sera menée dans le cadre du **projet médical** :

- Soit création d'une deuxième unité de 10 lits pour adolescents,
- Soit création d'une unité pour jeunes adultes 16/25 ans.

4. Respecter les bonnes pratiques concernant la liberté d'aller et venir des patients

Un groupe de travail sera mis en place dès janvier 2020 pour redéfinir les protocoles de respect des bonnes pratiques concernant la liberté d'aller venir des patients.

Ce travail aboutira à **l'augmentation significative du nombre d'unités dites « ouvertes » permettant la libre circulation des patients** au sein de l'unité mais aussi en dehors.

Dans **chaque unité fermée**, une **réflexion** particulière sera également menée concernant les patients au long cours qui bénéficient à ce jour de **peu d'activités**.

En parallèle, l'établissement engagera au 1er semestre 2020 :

- un **plan de formation des médecins à la réglementation sur les soins sans consentement** et aux recommandations de la Haute Autorité de Santé et de la CGLPL.
- **l'informatisation du dossier médical** afin de tracer l'ensemble du processus de prise en charge en isolement.

5. Mieux informer les patients sur leurs droits

Un groupe de travail sera également mis en place dans les meilleurs délais pour :

- **redéfinir les protocoles** pour respecter les bonnes pratiques concernant l'information des patients.
- les **modalités d'information du patient sur ses droits en cas de soins sans consentement**.

Compte de tenu de l'implication du personnel, des moyens de l'établissement et de l'aide apportée par l'Agence Régionale de Santé de Normandie, des améliorations seront visibles dans un avenir proche.

Le projet d'établissement, qui fera l'objet d'un travail pluridisciplinaire, fera référence à ces actions d'amélioration afin de relever le défi de la transformation de l'hôpital et ainsi améliorer, de façon significative, la qualité de la prise en charge des patients et les conditions de travail des personnels.

CONTACT PRESSE :

Jennifer Servais-Picord, Chargée de communication

02 32 95 18 41 / 07 77 68 56 74

jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr